

# SYNTHESE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2008

---

## **Etaient présents :**

Mme HAIMONET, Maire, Mme DIEUTRE, Adjointe, MM CARRETIER, VAN DER BRUGGEN, Adjoints ;  
Mmes AUVRAY, CORREIA, DELESTRE, HINFRAY ; conseillères municipales  
MM BRETON, DIEUTRE, DUPONT, DUSSAUX, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE ; conseillers municipaux.

## **REGLEMENTS CANTINE ET GARDERIE MUNICIPALE**

Madame le maire donne lecture d'un projet de règlement de cantine pour l'année scolaire 2008/2009. Ce projet a été élaboré par la commission des affaires scolaires lors de sa réunion tenue en juin.

Après l'ajout d'un complément à l'article 3 du règlement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le règlement proposé qui sera distribué aux familles.

De même, Madame le maire donne lecture du projet de règlement de la garderie municipale, après l'ajout du dernier alinéa de l'article 5 de la cantine à l'article 2 de la garderie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et vote le règlement.

## **REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE**

Madame le maire expose au Conseil que les tarifs n'ont pas été révisés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

### **TARIFS DE LA CANTINE**

Il est rappelé que le tarif actuel est de 2.07€ par repas enfant, et de 2.51€ par repas adulte.

La société Isidore Restauration, prestataire du service, a informé la commune de la nouvelle indexation applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2008, soit 2.47€.

Madame le maire informe le Conseil, qu'auparavant, la commune prenait à sa charge la différence entre le prix facturé aux familles et le prix payé au fournisseur. Les membres du Conseil, un peu surpris, demandent de signaler aux familles cette participation communale, avec l'inscription en bas de la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à une participation,

- décide d'indiquer sur les factures et le règlement de la cantine le montant de cette participation

- décide d'augmenter de 3.5% le prix du repas et fixe les tarifs comme suit :

Tarif enfant par repas = 2.15€

tarif adulte par repas = 2.60€

Ces tarifs sont applicables à partir du 02 septembre 2008.

### **TARIFS DE LA GARDERIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de fixer les tarifs de la garderie à compter du 02 septembre 2008, comme suit :

1 H = 2.28€      1/2H = 1.14€      1/4H = 0.57€

Après demande d'infos auprès de Mme COURBE concernant les heures de garde, un tarif dégressif pourra être étudié.

### **CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA GARDERIE**

Madame le maire expose au Conseil la nécessité d'instituer une régie de recettes pour la garderie afin d'encaisser les règlements en numéraires des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'instituer auprès de la commune pour le fonctionnement de la garderie une régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles,

- décide que le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est de 3.000,00€,

Madame le maire informe le Conseil que la nomination du régisseur fera l'objet d'un arrêté municipal pris sur avis du receveur municipal.

Madame le maire propose de désigner Mme COURBE Corinne, animatrice, en tant que régisseur, qui percevra une indemnité de responsabilité.

### **TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le maire informe le Conseil de l'avancement des travaux programmés :

Les travaux de voirie prévus « Chemin Vert » sont en attente du passage des différents réseaux.

Les travaux de voirie au Val Mesnier ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Etat. Le Conseil Général a répondu favorablement. Les travaux des prairies inondables (SIBVV) devraient se faire prochainement.

La S.A.R.L. GRESSENT d'Esteville a effectué les travaux d'égavage en bordure du chemin de Glacis.

Suite au contrôle annuel des bornes incendie, le SDIS a informé la commune qu'une borne répertoriée à Bréquigny est hors service. Un contact avec le SDIS a été pris pour en connaître la cause. Par ailleurs, une fuite d'eau importante sur le poteau incendie a été signalée à la Boissière. Véolia Eau a été contacté pour un devis.

Madame le maire donne la parole à Mr VAN DER BRUGGEN, adjoint chargé des travaux, qui dresse l'état des travaux effectués :

Porte d'entrée école maternelle réparée ; double vitrage sanitaires école primaire changé ; signalétique sanitaires H-F, marquage au sol des jeux dans la cour de l'école primaire, remplacement du faux plafond dans les sanitaires.

Mr VAN DER BRUGGEN présente un projet de rénovation de l'église, en plusieurs tranches, dont :

- réparation du pignon
- réparation de l'horloge électrique et sonnerie
- installation d'un coffret paratonnerre et pose de câble en souterrain
- repose des cloches

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- sollicite une aide financière du Département et de l'Etat pour ces travaux,
- charge Madame le maire du suivi de ce dossier.

Madame le maire demande à la commission des travaux de se réunir afin d'étudier le projet des travaux école primaire. Deux projets sont à l'étude. Mr VAN DER BRUGGEN propose une réunion de la commission des travaux le mardi 23 septembre 2008 à 20h30.

Par ailleurs, une réflexion sur l'éclairage public du carrefour de la Boissière est suggérée, trop de lampadaires sont en fonction aujourd'hui, ainsi qu'une démarche pour le coût du fonctionnement de l'éclairage public et de sa maintenance.

Madame le maire suggère la matérialisation des arrêts de bus communal.

Mr HAUTEFEUILLE se charge de ce dossier auprès du Conseil Général.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le maire informe le Conseil de l'état de la trésorerie de la commune et de la régie de transport et propose une réunion de la commission scolaire pour étudier le service minimum d'accueil des élèves et préparer le Noël des écoles. Mme DIEUTRE en déterminera la date.

Madame le maire remercie les conseillers municipaux pour les divers travaux effectués : marquage au sol, réseau informatique, Pont du Thil;

Le Banquet des Aînés et la foire à tout se sont bien déroulés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le maire

Carole HAIMONET